

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations : Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine SCAGLIA, Irène GIRARD à Marie-José AMAH, Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Secrétaire de séance : Jean-Yves SAUSEY

Date convocation : 22 juin 2017

N° 2017-055

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2012 - 18 rue de l'Orme

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Sylvaine SCAGLIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par le syndic de copropriété LE FIL A L'IMMO (représenté par Mlle TOUSSAINT), pour un immeuble sis 18 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement économique réunie le 15 juin 2017 a émis un avis favorable et propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :
Prime de 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 6 824,40 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 18 rue de l'Orme au syndic de copropriété LE FIL A L'IMMO pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING

